



# Commune de Barbuise

**Heures d'ouverture au public**  
 Lundi : 17h00 – 18h30  
 Mercredi : 13h30 – 18h30  
 Samedi : 09h30 – 11h30

Jeudi 25 novembre 2020



# Infos.....!

N° 203

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2020 à 09h30 salle polyvalente :

**Présents :** Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, ROUX Jean-Christophe, Mme COLSON Bénédicte, Mr LIARD Philippe, Mme ROMEI Corinne, Mme TAUPIN Elodie, Mme PEROTTI Marie, Mr VIAL Stéphane.

**Excusé :** Néant - **Absent :** Néant - **Pouvoir :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Bénédicte COLSON

### 1- Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 26 septembre 2020.

### 2 -Budget 2020 situation au 31 octobre :

Le maire informe le Conseil Municipal sur l'état de réalisation du budget 2020 qui se résume ainsi :

#### Dépenses de fonctionnement par chapitres:

Chap.	Libellé chapitre	Voté 2020	Realisations 31 oct	% réal.	Restes
2	Déficit de fonctionnement reporté		0		
11	Charges à caractère général	98 800,00	45 349,36	45,90%	53 450,64
12	Charges de personnel	100 000,00	82 628,76	82,63%	17 371,24
14	Atténuation de produits	21 801,00	5 801,00	26,61%	16 000,00
65	Autres charges de gestion courante	35 650,00	25 872,15	72,57%	9 777,85
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>256 251,00</b>	<b>159 651,27</b>	<b>62,30%</b>	<b>96 599,73</b>
66	Charges financières	2 800,00	2 769,26	98,90%	30,74
67	Charges exceptionnelles	500,00	37,00	7,40%	463,00
22	Dépenses imprévues	1 500,00	-	0,00%	1 500,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>261 051,00</b>	<b>162 457,53</b>	<b>62,23%</b>	<b>98 593,47</b>
23	Virement vers la section d'investissement	15 196,00	-	0,00%	15 196,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	-	0,00%	3 500,00
<b>Total des prélèvements au profit de la section d'investissement</b>		<b>18 696,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>18 696,00</b>
<b>Récapitulatif dépenses de fonctionnement</b>		<b>279 747,00</b>	<b>162 457,53</b>	<b>58,07%</b>	<b>117 289,47</b>

#### Recettes de fonctionnement par chapitres :

chap.	Libellé chapitre	Voté 2020	Réalizations 31 oct.	% Réal	Restes
002	Excédent de fonctionnement reporté	157 582,16	157 582,16	100,00%	-
13	Atténuation de charges	2 500,00	6 792,97	271,72%	4 292,97
70	Produits de gestion courante	13 900,00	11 633,20	83,69%	2 266,80
73	Impôts locaux	164 544,00	97 610,17	59,32%	66 933,83
74	Dotations subventions	66 715,00	69 830,66	104,67%	3 115,66
75	Autres produits de gestion courante	8 400,00	8 365,79	99,59%	34,21
<b>Total gestion des services</b>		<b>256 059,00</b>	<b>194 232,79</b>	<b>75,85%</b>	<b>61 826,21</b>
76	Produits financiers	-	2,25	#DIV/0!	2,25
77	Produits exceptionnels	-	621,20	#DIV/0!	621,20
42	Opérations de transfert entre sections	-	-	#DIV/0!	-
<b>Récapitulatif recettes</b>		<b>256 059,00</b>	<b>194 856,24</b>	<b>76,10%</b>	<b>61 202,76</b>
<b>Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs</b>		<b>413 641,16</b>	<b>352 438,40</b>	<b>85,20%</b>	<b>61 202,76</b>

## Récapitulatif de la section de Fonctionnement : Etat des réalisations au 31 octobre 2020

Dépenses et recettes 2020	réalisations 2019	voté 2020	Réal.au 31 oct.	Restes à réaliser
<b>Recettes</b>	281 819,04	256 059,00	194 856,24	61 202,76
<b>Recettes + excédent reporté</b>	402 472,48	413 641,16	352 438,40	61 202,76
<b>Dépenses</b>	224 798,38	279 747,00	150 368,00	129 379,00
Excédent de clôture de l'exercice : prévisionnel	57 020,66	- 23 688,00	44 488.24	
Excédent global : Prévisionnel	177 674,10	133 894,16	202 070. 40	

### Section d'investissement .

Dépenses et recettes affectées aux opérations (situation au 31 octobre 2020) .

Opérations		Prévisions	Réal. 31 oct.	Restes à réal.	Suite
17005 Accessibilité 2eme tranche (école maternelle, cimetière...)	Dépenses	-		-	<b>Opération terminée</b> report dans l'attente de la subvention
	Recettes	4 746,00	4 746,00	-	
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	6 680,00	-		<b>Opération en cours</b>
	Recettes	-	-	-	
Plateaux surélevés Courtavant	Dépenses		-		<b>Opération terminée :</b> report dans l'attente de la subvention
	Recettes	2 900,00	2 964,00		
Matériel pour salle polyvalente	Dépenses	1 700,00	1 164,00	536,00	<b>Opération terminée :</b> (délib du 26/06/20) frigo + tables inox
	Recettes		-		
Mise à niveau horizon villages	Dépenses	5 700,00	4 994,23	705,77	<b>Opération terminée</b>
	Recettes	-	-	-	
Remplacement poteau incendie	Dépense	5 600,00	5 446,23		<b>Opération terminée</b> (délib. du 29/11/19 et du 20/06/20)
	Recettes		-		
Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00	-		<b>Opération en cours,</b> travaux terminés en attente de la facture...
	Recettes		-	-	
Matériel bureautique	Dépenses	3 000,00	-		Aucune réalisation
	Recettes		-	-	
jeu maternelle	Dépenses	4 000,00	-		Aucune réalisation
	Recettes		-		
<b>Total dépenses opérations</b>		<b>31 880,00</b>	<b>11 604,46</b>	10 595.64	
<b>Total recettes opérations</b>		<b>7 646,00</b>	<b>7 710,00</b>	- 64.00	

### Dépenses non affectées aux opérations

Chap	Art.	Libelles	Prévisions	réalisations	restes
16		Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	10 880,86	119,14
	1641	Emprunts remboursement capital	11 000,00	10 880,86	119,14
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>42 880,00</b>	<b>22 485,32</b>	<b>20 394,68</b>
Report déficit résultat année N-1			15 857,94	15 857,94	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>58 737,94</b>	<b>38 343,26</b>	<b>20 394,68</b>

### Recettes non affectées aux opérations

Chap.	Libelles	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
10	Immobilisations corporelles	34 967,94	33 395,37	1 572,57
	10222 FCTVA	13 600,00	13 303,43	296,57
	10223 TLE	1 276,00	-	1 276,00
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	20 091,94	20 091,94	- 0,00
<b>Total des opérations financières</b>		<b>34 967,94</b>	<b>33 395,37</b>	<b>1 572,57</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>42 613,94</b>	<b>41 105,37</b>	<b>1 508,57</b>
21	Virement de la section de fonct.	15 196,00	-	15 196,00
40	Opérations d'ordre de transfert	3 500,00	-	3 500,00
	28153 Réseaux	3 500,00	-	3 500,00
<b>Total des prélèvements de la section de fonct</b>		<b>18 696,00</b>	<b>-</b>	<b>18 696,00</b>

Section d'invest. 31 oct. 2020	Prévisions	Réalisations
Dépenses d'investissement	42 880,00	22 485,32
report déficit antérieur	15 857,94	15 857,94
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>58 737,94</b>	<b>38 343,26</b>
Recettes d'investissement +report	61 309,94	41 105,37
<b>Résultat de l'exercice au 31 oct 2020</b>	<b>2 572,00</b>	<b>2 762,11</b>

<b>Situation globale au 31 octobre après report des résultats antérieurs</b>		
	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>279 747,00</b>	<b>162 457,53</b>
Reprise déficit antérieur	-	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>279 747,00</b>	<b>162 457,53</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>256 059,00</b>	<b>194 856,24</b>
Reprise de l'excédent antérieur	157 582,16	157 582,16
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>413 641,16</b>	<b>352 438,40</b>
<b>Résultat de la section de fonct au 31 octobre</b>	<b>133 894,16</b>	<b>189 980,87</b>
<b>Dépenses investissement</b>	<b>42 880,00</b>	<b>22 485,32</b>
Déficit d'investissement antérieur	15 857,94	15 857,94
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>58 737,94</b>	<b>38 343,26</b>
Recettes d'investissement	61 309,94	41 105,37
Reprises de l'excédent antérieur	-	-
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>61 309,94</b>	<b>41 105,37</b>
<b>Résultat projeté de la section d'invest. au 31 octobre</b>		<b>2 762,11</b>
<b>Total des dépenses projetées au 31 oct. 2020</b>	<b>338 484,94</b>	<b>200 800,79</b>
<b>Total des recettes attendues au 31 oct. 2020</b>	<b>474 951,10</b>	<b>393 543,77</b>
<b>Situation globale au 31 octobre 2020</b>	<b>136 466,16</b>	<b>192 742,98</b>

### **3-Décision budgétaire modificative :**

Le maire précise que les budgets inscrits au chapitre 12 « charges de personnel » sont insuffisants pour assurer les salaires de novembre et décembre. Cette situation est la conséquence du congé en longue maladie de l'Agent Technique de l'école maternelle, dont l'absence a du être compensée par le recrutement d'un agent temporaire à compter du 1er septembre.

Le maire propose donc de prélever 3 00.00 € sur les excédents de fonctionnement pour abonder l'article 6413 « Rémunération des personnels non titulaires » portant ainsi le montant de cet article à 9 000.00 € et l'ensemble du chapitre 12 à 103 000.00 €

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres.

Le maire précise qu'une partie des salaires qui continuent à être versés à l'agent absent sont remboursés par la C.P.A.M et l'assurance statutaire de la commune et sont comptabilisés à l'article 6149 « Remboursement sur rémunération, du personnel » chapitre 14 « Atténuation de charges » ( 6 792.97 depuis janvier 2020).

### **4-Renouvellement de la convention avec le département de l'Aube pour l'instruction des actes d'urbanisme :**

Le maire rappelle que depuis le retrait de l'Etat dans l'instruction des actes d'urbanisme, la commune de Barbuise a passé une convention avec les services du Département de l'Aube.

Le maire informe le conseil municipal que :

- le coût de cette prestation est calculé de la manière suivante :

- ◇ Une partie fixe au prorata de la population : 2.00 € par habitant;
- ◇ Une Partie en fonction des actes instruits dans l'année suivant le barème ci-dessous :
  - \* Permis de construire : 100.00 €
  - \* Certificat d'urbanisme informatif : 20.00 €
  - \* Certificat d'urbanisme opérationnel : 40.00 €
  - \* Déclaration préalable : 70.00 €
  - \* Permis d'aménager : 120.00 €

Soit pour l'ensemble des actes instruits depuis le 1er janvier 2020 un montant de 2096.00 €

- Que ce service donne entièrement tant en terme de qualité des actes produits qu'en terme de délais d'instruction.

Le maire demande donc au conseil municipal de renouveler la convention avec le département de l'Aube pour 6 ans soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de renouveler la convention avec le département de l'Aube pour l'instruction des actes d'urbanisme, et mandater son maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### **5- Adhésion de la commune de Barbuise au service d'archivage électronique du départ-**

## **tement de l'Aube :**

Le maire informe le conseil municipal que :

- la commune de Barbuise est actionnaire de la SPL/Xdemat et a régulièrement recours à cette plate-forme de dématérialisation pour la diffusion des marchés publics, la transmissions des documents et des actes administratifs (arrêtés, délibérations, etc...),
- L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intégrale et sécurisée pendant plusieurs années,
- Les règles d'archivage sont identiques quelle que soit la taille de la collectivité et la nature (papier ou informatique) des documents produits,
- Que la commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation dans les conditions réglementaires.
- Que la prestation d'archivage proposée par le département de l'Aube **est Gratuite**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres d'adhérer au service d'archivage électronique du département de l'AUBE et mandater son maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **6 -Choix de l'entreprise pour l'élagage des tilleuls :**

Monsieur Dhenin, maire adjoint, expose que l'ensemble des tilleuls de la commune sont à élaguer et qu'il n'est pas possible de faire réaliser ce travail par les agents communaux dans le respect des règles de sécurité du travail.

Il présente alors au conseil municipal trois devis :

- SARL Forestières et paysages Simard : Coupe des branches, ramassage et broyage : 1 754.40 € T.T.C.
- PIRON LAURENT : coupe des branches seulement : 1 100.00 € T.T.C.  
(les branches sont laissées si broyage location broyeur 50 € par demi-journée )
- SARL LANGELLIER : 5 040 .00 € T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, de confier l'élagage de l'ensemble des tilleuls à l'**entreprise SARL Forestières et paysages** 77 171 Chalautre la Grande et mandate son maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **7- Salle polyvalente : point sur les indemnités, tarifs 2021, règlement de location :**

Le maire rappelle les termes du jugement du tribunal administratif de Chalons en Champagne rendu le 25 février 2020 condamnant les entreprises responsables des désordres constatés dans la réalisation des sols à verser solidairement 71 163.24 € comprenant la réfection des sols, les frais d'expertises et de justice et le manque à gagner.

Le maire précise, qu'au terme de plusieurs démarches, en date du 31 octobre, il a déjà reçu deux chèques pour un montant total de 49 751.27 €. (ces sommes ne sont pas encore intégrées aux recettes 2020) . Contact vient d'être repris avec Maître Wurtz afin que le solde, 21 411.97 €, soit versé dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de :

- Prendre l'attache d'un professionnel afin d'évaluer les travaux nécessaires à la remise en état des sols,
- Contacter une entreprise spécialisée pour l'entretien de la GEA et la modification de l'asservissement du chauffage.
- Décide de reconduire pour 2021 le règlement et les tarifs de location applicables en 2020 en ajoutant toutefois une participation des locataires de 150.00 € pour ménage non fait ou insuffisant.

## **Questions diverses et informations**

### **8-Route de Liours :**

Comme convenu lors des réunions précédentes, le maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité un rendez-vous avec le cabinet troyen Géomètres Experts (bureau à Nogent/Seine) afin que soit réalisée une étude sur l'écoulement des eaux pluviales entre l'entrée du hameau et le carrefour entre CD 40 et le CD 52 (dernière nouvelle : le rendez-vous est fixé au 8 décembre à 10h.30)

### **9-Restauration scolaire :**

Le maire précise :

- Que, malgré les difficultés du moment, le projet suit son cours.... Deux rendez-vous ont été pris lors des dernières semaines avec des communes de tailles voisines (Le Mériot et la Saulsotte) afin de s'inspirer de leur mode de fonctionnement.
- Que rendez-vous est pris pour le 2 décembre avec un architecte afin d'affiner les prévisions établies par Madame HUNIN du département de l'Aube.
- Qu'en fonction de tous ces éléments chiffrés, il sera établi :
  - ◇ Un plan de financement pour la réalisation d'un local adapté ( aide de la région possible de 50% au titre du dispositif d'aide « relance rurale » destiné aux communes de moins de 500 hab.).
  - ◇ Un mode et un budget de fonctionnement présentant différentes options et les coûts induits.
  - ◇ Que l'ensemble de ces éléments sera présenté lors d'une réunion conjointe, quand les conditions

sanitaires le permettront aux :

- \* Membres de la commission scolaire élargie au conseil municipal,
- \* Délégués des communes partenaires (La Villeneuve Au Chatelot et Périgny la Rose),
- \* Aux parents d'élèves.

Le maire précise qu'il y a urgence à travailler sur ce projet, notamment pour les raisons suivantes :

- Les effectifs de l'école sont en baisse, même si dans l'immédiat nous ne sommes pas encore au seuil critique.
- La baisse de ces effectifs est en grande partie générée par la fuite des élèves vers d'autres écoles liée à l'absence de restauration scolaire et d'accueil ( environ 15 élèves pour les 3 communes).
- La suppression plus au moins annoncée par la Région des transports scolaires du midi.

## **10 -Terrain de boules :**

Monsieur Roux rapporte la demande d'un habitant de Courtavant qui souhaite qu'un terrain de boules soit réalisé au lavoir du bout d'en bas:

Le maire précise :

- Qu'un terrain de boules a déjà été réalisé à Soulaunoy par Initiatives Barbuise et qu'à ce jour, il est inutilisable faute d'entretien,
- Que l'environnement proche du lavoir du Bout d'en Bas devrait être nivelé afin qu'un terrain digne de ce nom soit aménagé, tâche compliquée et onéreuse compte tenu que tout cet espace fut remblayé avec des matériaux divers et de récupération.
- Qu'un terrain de boules nécessite un désherbage complet, désormais impossible chimiquement,
- Que le mazot serait plus propice à cette installation, sous réserve que les utilisateurs veuillent bien se charger du désherbage de l'allée centrale enherbée depuis la réglementation sur l'utilisation des herbicides.

## **11– Eoliennes :**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est l'objet de nombreuses demandes relatives à l'installation d'éoliennes. Il propose au conseil municipal d'inviter les promoteurs à venir exposer leurs projets dès que les conditions sanitaires le permettront.

## **12– Masques et école :**

Le maire informe le conseil municipal que le Département de l'Aube, via les communautés de communes, a doté chaque mairie d'un stock de masques chirurgicaux. Il propose de remettre à chaque élève de l'école primaire 20 de ces masques, sous réserve de l'accord des communes de la Villeneuve Au Chatelot et de Périgny La Rose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres.

Suite à une question de Madame Elodie TAUPIN, le maire fera installer des distributeur dans les toilettes de l'école primaire afin de mieux gérer la consommation des serviettes papier imposées par le protocole COVID.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 11h 45

Avec l'expression de mon dévouement,  
Le maire

Alain Boyer